Image not found or type unknown

Accident de vélo sur la vélo-route sans témoin

Par **paskia**, le **28/05/2019** à **15:05**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Un ami a eu un accident sur la vélo route. Il était seul. Les ambulanciers ont reçu un appel (mais on ne sait pas de qui) il était étendu par terre avec son casque et le vélo sans connaissance. Il n'y avait pas de témoins pour confirmer. Les ambulanciers l'on conduit à l'hôpital d'Alma. Il a eu une grave commotion cérébrale. Transférer à Chicoutimi et a été plus de 3 semaines dans le coma etc. Sa conjointe a consulté un avocat et elle lui a dit que s'il n'y avait pas de témoins qui a vu, il n'est pas possible d'actionner la vélo route. Il est demeuré avec de graves séquelles. Est-ce possible de faire quelques choses? Est-ce vrai qu'il n'est pas possible d'actionner.. Merci..

Par **Lag0**, le **28/05/2019** à **18:41**

Bonjour,
Ce forum est consacré au droit français, il n'est pas évident que vous puissiez avoir des réponses sur le droit canadien...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés